



Justices de paix et Tribunal de police de l'arrondissement du Luxembourg

---

L'an deux mille vingt-deux, le 08 mars

Vu la loi sur l'emploi des langues en matière judiciaire ;

Revu Notre ordonnance du 14 octobre 2021.

Vu la communication du collège des Cours et tribunaux du 08 mars 2022.

Nous, Anne DUBOIS, Présidente des juges de paix et des juges au tribunal de police du Luxembourg, assistée de Christophe PHILIPPE, greffier en chef avons prononcé l'ordonnance suivante :

Disons qu'à partir de ce jour :

- Les greffes sont accessibles au public aux heures légales d'ouverture, soit de 08 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures.
- L'obligation du port du masque dans les bâtiments publics est supprimée (article 6 AR du 5 mars 2022

Le Greffier en chef

Christophe Philippe

La présidente

Anne Dubois